



Rue du Couvent, 4 - 6810 Jamoigne  
Tél/fax : 061/ 29 29 19  
Courriel : info@astrac.be  
www.astrac.be

 Association des Centres culturels  
de la Communauté française  
Rue des palais, 44 - bte 49 - 1030 Bruxelles  
Tél : 022230908  
Courriel : info@centres-culturels.be  
www.centres-culturels.be

**Madame Alda Greoli**  
Ministre de la Culture  
Place Surllet de Chokier, 15-17  
1000 Bruxelles

Bruxelles et Jamoigne, le 28 novembre 2018

**objet : avenir des APE dans les Centres culturels**

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance du courrier d'information que vous avez adressé, le 8 octobre dernier, avec votre collègue Pierre-Yves Jeholet aux employeurs du secteur non-marchand bénéficiaires du dispositif APE.

Ce courrier, qui présente les grandes lignes du projet de réforme APE tel qu'adopté par le Gouvernement wallon en 3<sup>ème</sup> lecture, témoigne d'avancées obtenues depuis les textes précédents. Quant aux éléments généraux du projet, nous nous référons au courrier que l'UNIPSO a adressé au Ministre Jeholet ce 5 novembre dernier et pour lequel vous étiez, de manière informelle, en copie. Associés, via l'ACC, à l'action patronale menée par la CESSOC et l'UNIPSO relative à la réforme, nous soutenons les dispositions de négociation entreprises de la confédération sectorielle. Nous tenons à souligner l'importance d'une rencontre rapide entre les ministres de tutelle et les représentants des employeurs de nos secteurs.

En tant qu'organisations représentatives des Centres culturels toutefois, nous restons vivement inquiets de ce dossier. En complément aux futures rencontres, nous souhaitons dès lors attirer une nouvelle fois votre attention sur la singularité de notre secteur en lien avec le dispositif APE.

Les points suivants notamment demandent l'attention toute particulière de la part du Gouvernement :

- Nos analyses des impacts pour les opérateurs de nos secteurs de la nouvelle méthode de calcul sont en cours. Les premiers résultats montrent toujours un recul budgétaire pour plusieurs Centres culturels ayant des volumes APE différents. Quelles garanties pourrions-nous obtenir pour assurer qu'il n'y ait pas de pertes suite à la réforme ?
- Outre les éléments énoncés par l'UNIPSO, la méthode de calcul soulève des difficultés liées à la non-prise en compte des emplois créés après 2017 dans le calcul de la compensation des réductions des cotisations patronales.
- Les dispositions actuelles ne permettent pas de prévoir comment les projets vont être transférés aux ministres de tutelle, ni comment ils seront, par après, traités. La pérennité du financement de notre secteur via le futur dispositif n'est donc pas assurée à ce jour. Une compétence spécifique « Centres culturels » a-t-elle pu être inscrite dans les listes pour le transfert des aides ? Comment envisagez-vous de traiter les différentes enveloppes une fois le transfert effectué ? Quelles seront, les « critères objectifs d'attribution » qui garantiront « l'équité et l'efficacité » du nouveau régime d'aide ?

- D'importantes questions demeurent quant à l'impact possible sur l'investissement des communes et sur la parité de financement dans les Centres culturels. La mise à disposition, soit de points, soit d'employés APE communaux pourrait être revus et impacter les Centres culturels à moyen terme. Comment la continuité des postes APE en question (mis à la disposition ou cédés), sera-t-elle garantie ? Avez-vous pu étudier cette question de plus près ?
- Le cadre du transfert des APE attribués à des projets (co)portés par des Centres culturels mais non directement associés à ceux-ci n'est pas résolu. Comment le Gouvernement envisage-t-il d'assurer que les opérateurs ne soient pas contraints à jongler avec plusieurs enveloppes ministérielles ?

Lors de notre rencontre du 29 mai dernier, vous avez exprimé des engagements clairs pour l'avenir des APE dans notre secteur et pour l'instauration d'une période de transition longue, permettant d'assurer la continuité des emplois actuels ? Suite à vos prochaines rencontres, quelles seront les garanties que vous pourriez nous donner sur la prise en compte des spécificités des Centres culturels dans les travaux préparatoires de la réforme et pour la pérennisation des APE de notre secteur ?

Nous plaçons beaucoup d'espoir dans la poursuite des négociations transversales. Nous souhaitons néanmoins vous rappeler notre disponibilité pour étudier avec vous les écueils à éviter pour notre secteur.

Vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Michel Yerna  
Président de l'ACC

Christophe Loyer  
Président de l'ASTRAC